



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
1^{er} juin 2026



**Roissy
Pays de
France**
AGGLOMÉRATION

Le Pass'agglo fait son grand retour

Pour la rentrée 2026-2027, l'agglomération reconduit son soutien aux familles du territoire en prenant en charge une partie des frais d'adhésion à un club sportif avec le Pass'agglo Sport, à une structure favorisant la pratique culturelle avec le Pass'agglo Culture et des frais de transports scolaires avec le Pass'agglo Transports scolaires.

Les Pass'agglo, kézako ?

Avec les **Pass'agglo Sport** et **Culture**, Roissy Pays de France souhaite accompagner et encourager la pratique sportive et culturelle chez les **jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, alternants** et leurs familles qui habitent sur le territoire avec deux aides de **60 €**.

Ces aides sont **cumulables** : une famille peut bénéficier d'un Pass de **60 €** pour la pratique d'une activité sportive, et d'un autre Pass de **60 €** pour la pratique d'une activité culturelle, et d'un Pass Transports par enfant. Le dispositif #monagglomade est également cumulable avec le Pass'Sport du gouvernement.

Avec le **Pass'agglo Transports scolaires**, Roissy Pays de France prend en charge une partie des frais liés aux transports scolaires. L'enveloppe dédiée a été augmenté pour que le reste à charge des familles du territoire soit identique à l'année passée malgré les hausses de tarifs.

Il est recommandé de procéder au dépôt avant le **15 juillet 2026** pour obtenir sa carte de transport avant début septembre.

Pour les familles

- Effectuez votre demande en ligne et obtenez, en ne remplissant qu'un seul dossier, un Pass'agglo Sport et un Pass'agglo Culture, à partir du **1er juin 2026** ;
- votre enfant doit impérativement être âgé de moins

- de 18 ans ou être étudiant/alternant (apprenti) ;
- les familles ont jusqu'au **16 octobre 2026** pour demander leur Pass'agglo ;

Et pour les partenaires ?

- Être enregistrées au répertoire SIRENE et/ou avoir un numéro au répertoire national des associations (RNA) ;
- être signataires du contrat d'engagement républicain (CER) ;
- justifier d'une année d'existence au minimum ou être affiliées à une des organisations suivantes : Fédération musicale, Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation (FNCTA), jeunesse et sport ou éducation populaire ;
- les partenaires ont jusqu'au 20 décembre 2026 pour réserver leur bon.

Les structures partenaires bénéficieront d'un accès à la plateforme afin d'assurer la gestion et le suivi des opérations. Le remboursement de la valeur totale des Pass'agglo leur sera fait directement par la communauté d'agglomération.

Retrouvez toutes les informations pratiques ainsi que les documents à compléter sur [ROISSYPAYSDEFRANCE.FR](https://roissypaysdefrance.fr)

Contact :
passagglo@roissypaysdefrance.fr
01 34 72 14 58- 06 26 75 37 55
8h30 à 12h30 du lundi au vendredi

Contact presse :

Tiffany MASSOL
Chargée de communication institutionnelle et relations presse – Roissy Pays de France
01 34 29 45 70
tmassol@roissypaysdefrance.fr

Retrouvez l'actualité de l'agglo sur roissypaysdefrance.fr



À propos de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe 42 communes sur les départements du Val-d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77), et compte environ 362 933 habitants. 1^{ère} agglomération de France par sa population, Roissy Pays de France s'étend sur une aire représentant 3,5 fois celle de Paris. Le territoire de la communauté d'agglomération se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud (notamment autour des aéroports Paris- Charles-de-Gaulle et Paris- Le Bourget) et vastes territoires agricoles au nord et à l'est. Pascal DOLL, président de Roissy Pays de France, est à la tête d'un exécutif réunissant. 15 vice-présidents et 8 conseillers délégués.

Au total, le conseil communautaire compte 104 élus. Roissy Pays de France exerce 22 compétences. Territoire de projets, la communauté d'agglomération porte une action ambitieuse en matière de développement économique, de transports, d'aménagement foncier, d'habitat et de politique de la ville, et de développement durable. Le développement culturel et sportif, la préservation du patrimoine, l'eau et l'assainissement et la gestion des déchets font également partie des priorités de Roissy Pays de France.